



TANDEM

Juillet 2019

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance

- ▶ Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (à compter de la fin de la période de commercialisation) en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽²⁾.
- ▶ Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.
- ▶ Titre de créance complexe émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A+ /Moody's : A1 /Fitch Ratings : A+ au 13 mai 2019⁽³⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- ▶ Éligibilité : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation⁽⁴⁾ et comptes titres.
- ▶ Période de commercialisation : du 3 juin 2019 au 15 juillet 2019. La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

La présente brochure décrit les caractéristiques de Tandem Juillet 2019 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'entreprise d'assurance⁽⁴⁾ s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance⁽⁴⁾ d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part, ainsi que le Garant sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance⁽⁴⁾.

Communication à caractère publicitaire, destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou à la date de remboursement anticipé. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Le mécanisme de remboursement automatique anticipé, et ses conditions sont détaillées dans cette brochure.

(3) Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

(4) La liste des assureurs qui acceptent ce produit est disponible auprès de votre interlocuteur habituel chez Natixis Wealth Management.

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

- ▶ Une exposition à la performance du marché actions français via l'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) (« l'Indice »). L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- ▶ À partir de la 1^{re} année (le 15 juillet 2020), si à une date de constatation annuelle⁽²⁾, l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine⁽⁴⁾ ou plus, un remboursement automatique anticipé du capital est effectué avec le versement d'un gain de 7,25 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date de constatation du niveau d'origine de l'Indice⁽⁴⁾ (effet de plafonnement du gain potentiel).
- ▶ À l'échéance (le 30 juillet 2029), si à la date de constatation finale⁽³⁾, l'Indice clôture à 80 % de son niveau d'origine⁽⁴⁾ ou plus, un remboursement du capital est effectué avec le versement d'un gain de 72,50 %⁽¹⁾, soit 7,25 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date de constatation du niveau d'origine de l'Indice (gain potentiel plafonné à la hausse).
- ▶ Il existe un risque de perte totale en capital à l'échéance en cas de baisse de l'Indice supérieur à 40 % par rapport à son niveau d'origine⁽⁴⁾ (niveau final inférieur à 60 % de son niveau d'origine). Par exemple, si l'Indice a baissé de 45 % depuis l'origine, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice, soit un remboursement final à 55 %. Pour bénéficier d'un remboursement de l'intégralité du capital en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (gain potentiel fixé à 7,25 %⁽¹⁾ par année écoulée, quelle que soit la performance de l'Indice).

Tandem Juillet 2019 est un titre de créance pouvant être utilisé dans une optique de diversification de votre portefeuille d'investissement et ne doit pas en constituer l'intégralité.

Dans l'ensemble de cette brochure commerciale, le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Les montants de remboursement présentés (gains ou pertes pouvant être partiels ou totaux) sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et non nécessairement du montant effectivement investi), hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables.

Les taux de rendement annuels nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le produit est soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule. Dans cette brochure, les calculs de taux de rendement annuels sont effectués pour un investissement de 1 000 € le 15 juillet 2019 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 30 juillet 2029) ou, selon le cas, la date de remboursement automatique anticipé. En cas d'achat après le 15 juillet 2019 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte totale ou partielle en capital.

- (1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
- (2) Chaque année à partir du 15 juillet 2020 inclus et jusqu'au 17 juillet 2028 inclus.
- (3) La date de constatation finale correspond au 16 juillet 2029.
- (4) Cours de clôture de l'Indice le 15 juillet 2019.

Avantages, inconvénients et principaux facteurs de risque

Avantages

- ▶ **Retour sur investissement possible dès la fin de la 1^{re} année** : en effet, à compter du 15 juillet 2020, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme annuel de remboursement automatique anticipé et récupère l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾ si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou plus.
- ▶ **Gain potentiel** : à compter du 15 juillet 2020 et jusqu'au 17 juillet 2028 (inclus), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 7,25 % par année écoulée⁽¹⁾ depuis l'origine, si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou plus (voir le mécanisme de plafonnement du gain dans le paragraphe sur les inconvénients).
- ▶ **Remboursement de l'intégralité du capital majoré d'un gain à l'échéance jusqu'à une baisse de l'Indice de 20 %** : à l'échéance du produit (30 juillet 2029), l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un gain de 72,50 %⁽¹⁾, équivalent à 7,25 % par année écoulée depuis l'origine si l'Indice clôture à la Date de constatation finale à 80 % de son niveau d'origine ou plus.
- ▶ **Remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance en cas de baisse limitée de l'Indice** : à l'échéance du produit (le 30 juillet 2029), l'investisseur récupère uniquement l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾, si l'Indice clôture à la Date de constatation finale entre 60 % (inclus) et 80 % (exclu) de son niveau d'origine.

Inconvénients

- ▶ **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance** :
 - À l'échéance (30 juillet 2029), sous réserve de l'absence de remboursement automatique anticipé, et dans le cas où l'Indice clôture à la Date de constatation finale en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.
 - En cas de revente du produit en cours de vie à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendra alors des paramètres de marché le jour de la revente.
- ▶ **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.
- ▶ **Durée d'investissement pouvant aller de 1 à 10 ans** : l'investisseur ne connaît pas a priori la durée exacte de son investissement, du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
- ▶ **L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. Il est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. **Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.**
- ▶ **Gain maximum limité à 7,25 % par année écoulée⁽¹⁾ depuis l'origine** : l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- ▶ L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut de l'Émetteur** (qui induit un risque de non remboursement), à une **dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit), et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base.

Ces risques sont notamment :

- ▶ **Risque lié au sous-jacent** : le montant remboursé dépend de la performance de l'Indice et donc de l'évolution du marché actions français.
- ▶ **Risque découlant de la nature du produit** : toute sortie du produit avant l'échéance ou avant une date de remboursement anticipé, selon le cas, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application des mécanismes de remboursement décrites dans la présente brochure. Dans une telle hypothèse, l'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi.
- ▶ **Risques de marché** : le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'Indice se situe à proximité des seuils de 60 % et de 80 % de son niveau d'origine.
- ▶ **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement.
- ▶ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- ▶ **Risque de conflits d'intérêts potentiels** : le distributeur et l'agent de calcul étant une filiale de l'Émetteur, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Mécanismes de remboursement

Le niveau d'origine de l'Indice est déterminé par son cours de clôture à la date du 15 juillet 2019.

Mécanisme annuel de remboursement automatique anticipé

Du 15 juillet 2020 (inclus) au 17 juillet 2028 (inclus), on observe chaque année le niveau de clôture de l'Indice⁽¹⁾ et on le compare à son niveau d'origine.

- ▶ Dans le cas où l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou à un niveau supérieur, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement automatique anticipé correspondante⁽²⁾ :



Soit un TRA brut⁽⁵⁾ maximum de 6,95 % (équivalent à un TRA net⁽⁶⁾ maximum de 5,95 %).

- ▶ Dans le cas où l'Indice clôture en dessous de 95 % de son niveau d'origine, alors le produit continue.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation (par application du mécanisme présenté ci-dessus), on observe une dernière fois, à la date de constatation finale (le 16 juillet 2029), le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau d'origine :

- ▶ Si à cette date, l'Indice clôture **en dessous de 60 % de son niveau d'origine**, l'investisseur reçoit⁽³⁾, à la date d'échéance, le 30 juillet 2029 :



- ▶ Si à cette date, l'Indice clôture **entre 60 % (inclus) et 80 % (exclu) de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère⁽³⁾, à la date d'échéance, le 30 juillet 2029 :



Soit un TRA brut⁽⁵⁾ de 0 % (équivalent à un TRA net⁽⁶⁾ de -1 %).

- ▶ Si à cette date, l'Indice clôture **à 80 % de son niveau d'origine ou plus**, l'investisseur récupère⁽³⁾, à la date d'échéance, le 30 juillet 2029 :



Soit un TRA brut⁽⁵⁾ de 5,58 % (équivalent à un TRA net⁽⁶⁾ de 4,58 %).

(1) Le détail des dates figure en page 8 de la présente brochure.

(2) Le remboursement automatique anticipé ne relève pas de votre choix. Il est soumis à l'évolution de l'Indice aux dates de constatation annuelle et est donc réalisé automatiquement sans intervention de votre part. À cette occasion, vous recevrez une lettre d'information.

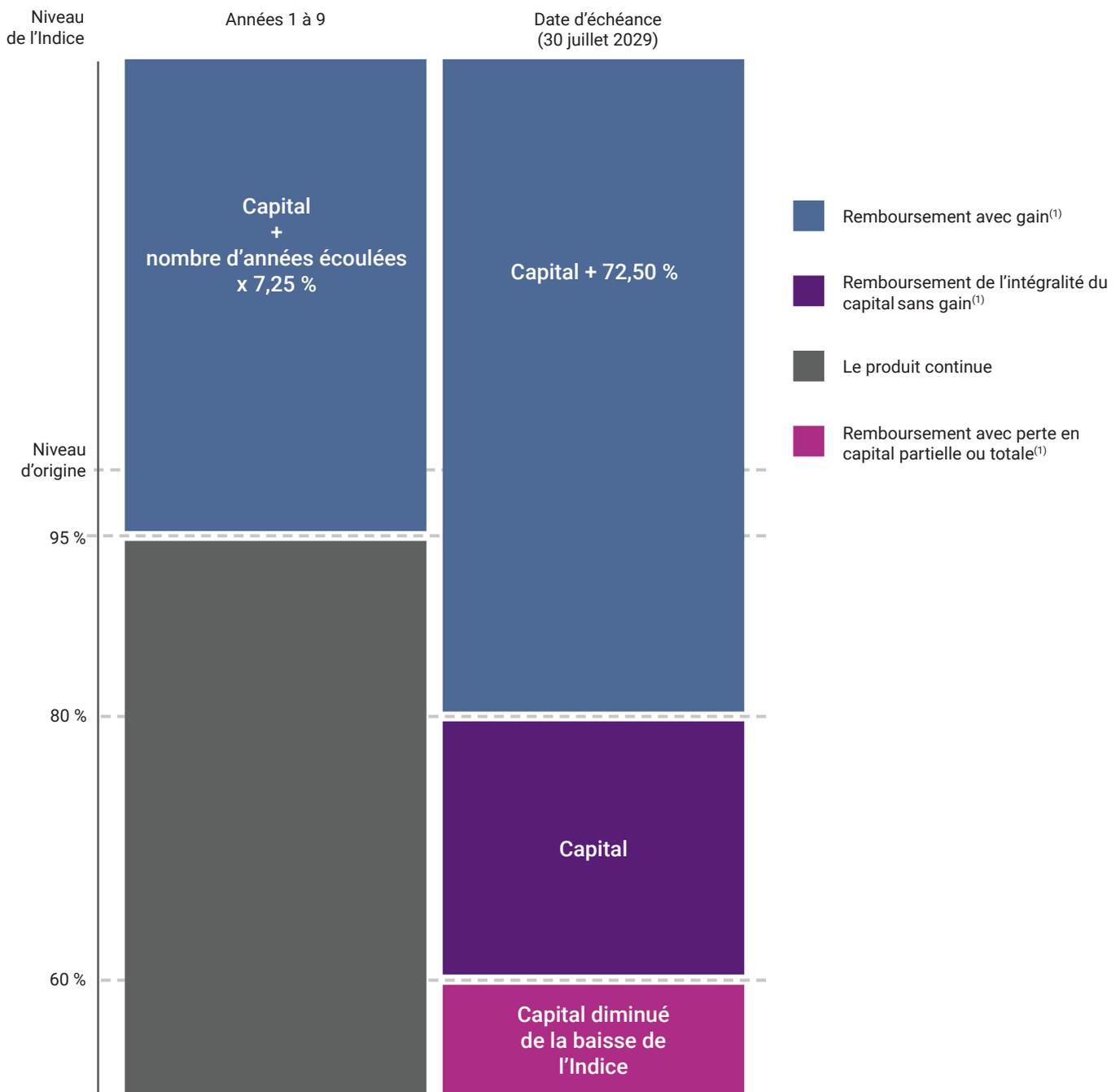
(3) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(4) Le niveau d'origine de l'Indice est constaté le 15 juillet 2019.

(5) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de rendement annuel brut (hors commission ou frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(6) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de rendement annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Résumé du mécanisme



Graphique à caractère uniquement informatif. L'illustration graphique présentée ne constitue pas une prévision de la performance future de vos investissements. Elle a seulement pour but d'illustrer les mécanismes de votre investissement sur la durée de placement.

En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

L'indice CAC® Large 60 EWER

Présentation de l'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return)

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,73 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs de l'Indice et du titre de créance. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER entre le 30 avril 2009 et le 30 avril 2019



Source : Bloomberg, au 30 avril 2019

Valeurs présentes dans l'indice CAC® Large 60 EWER

Accor	Crédit Agricole	L'Oréal	Sodexo
Air France-KLM	Danone	LVMH	Solvay
Air Liquide	Dassault Systemes	Michelin	STMicroelectronics
Airbus	Edenred	Natixis	Suez
Alstom	EDF	Orange	TechnipFMC
Arcelor Mittal	Eiffage	Pernod Ricard	Teleperformance
Arkema	Engie	Peugeot	Thales
Atos	Essilor International	Publicis Groupe	Total
AXA	Faurecia	Renault	Ubisoft
BNP Paribas	Gecina	Safran	Unibail-Rodamco-Westfield
Bouygues	Hermès International	Sanofi-Aventis	Valeo
Bureau Veritas	Ingenico	Schneider Electric	Veolia
Cap Gemini	Kering	SCOR	Vinci
Carrefour	Klepierre	SES	Vivendi
Compagnie de Saint-Gobain	Legrand	Société Générale	Worldline

Source : Bloomberg, au 30 avril 2019

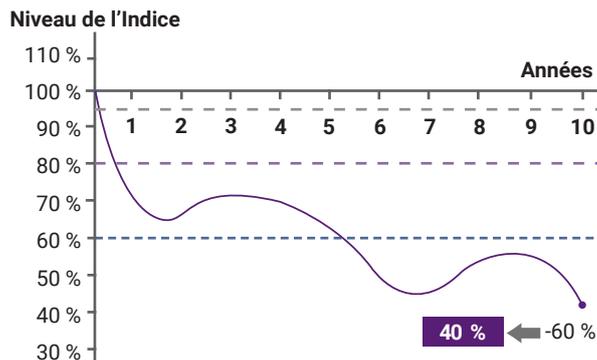
Illustrations du mécanisme de remboursement



Ces graphiques ont été réalisés à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Les données chiffrées de ces graphiques n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit sur la durée de placement. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'évolution de la valeur de votre investissement pourra s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse.

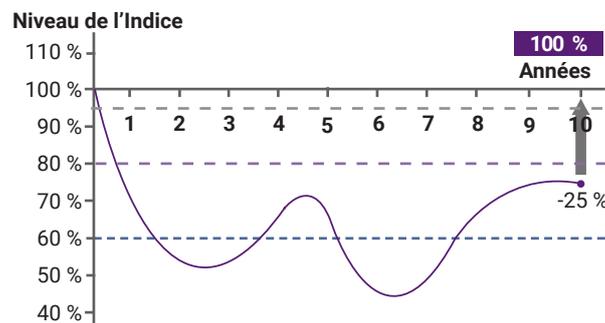
Scénario défavorable : niveau final de l'Indice en dessous du seuil de remboursement du capital à l'échéance

- ▶ À compter du 15 juillet 2020 et à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture systématiquement en dessous de 95 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ À la date de constatation finale (le 16 juillet 2029), l'Indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe en dessous du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance. En conséquence, **le produit est remboursé⁽²⁾ à l'échéance avec une perte en capital équivalente à la baisse de l'Indice.**
- ▶ **Montant remboursé à l'échéance : capital investi - 60 % = 40 % du capital⁽²⁾.**
Le TRA brut⁽³⁾ de l'investissement est de -8,71 % (identique à celui de l'Indice), le TRA net⁽⁴⁾ de l'investissement est de -9,71 %.
- ▶ Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôture en dessous de 95 % de son niveau d'origine à chaque date de constatation annuelle, et clôture à la date de constatation finale en baisse de 100 % par rapport à son niveau d'origine, **la perte en capital est totale, et la somme restituée à l'échéance est nulle.**



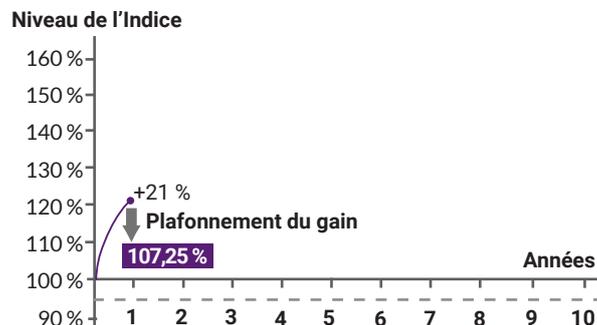
Scénario intermédiaire : niveau final de l'Indice au-dessus du seuil de remboursement du capital à l'échéance

- ▶ À compter du 15 juillet 2020, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture systématiquement en dessous de 95 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ À la date de constatation finale (le 16 juillet 2029), l'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe au-dessus du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance. En conséquence, **le produit est intégralement remboursé⁽²⁾ à l'échéance sans gain supplémentaire.**
- ▶ **Montant remboursé à l'échéance : 100 % du capital⁽²⁾.**
Le TRA brut⁽³⁾ de l'investissement est de 0 % (contre -2,82 % pour l'Indice), le TRA net⁽⁴⁾ de l'investissement est de -1 %.



Scénario favorable : mise en évidence du plafonnement du gain (hausse de l'Indice au cours de la 1^{re} année)

- ▶ À la 1^{re} date de constatation annuelle (le 15 juillet 2020), l'Indice clôture en nette hausse par rapport à son niveau d'origine (+21 %). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est déclenché. En conséquence, **le produit est intégralement remboursé⁽²⁾ avec un gain de 7,25 %⁽²⁾ au titre de l'année écoulée depuis l'origine. Ce remboursement anticipé entraîne la dissolution du produit.**
Dans ce scénario, le produit n'offre à l'investisseur que la hausse partielle de l'Indice (plafonnement du gain).
- ▶ **Montant remboursé : 107,25 % du capital⁽²⁾.**
Le TRA brut⁽³⁾ de l'investissement est de 6,95 %, inférieur à celui de l'Indice, égal à 20,09 %, du fait du plafonnement du gain, le TRA net⁽⁴⁾ de l'investissement est de 5,95 %.



(1) Voir le détail des dates en page 8.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(3) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de rendement annuel brut (hors commission ou frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(4) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de rendement annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Principales caractéristiques



Code ISIN	FR0013420403
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ /Moody's : A1 / Fitch Ratings: A+ au 13 mai 2019). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Prix d'émission et de commercialisation	Le prix d'émission est de 99,88 %. Le prix de commercialisation commencera à 99,88 % le 3 juin 2019 et progressera au taux annuel de 1 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 15 juillet 2019.
Date d'émission	3 juin 2019
Valeur nominale	1 000 €
Montant de l'émission	40 000 000 €
Minimum de souscription	1 000 €
Éligibilité	Compte titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Commercialisation	Du 3 juin 2019 (9h00 CET) au 15 juillet 2019 (17h00 CET).
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,40 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code ISIN : FR0012663334, code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %.
Date de constatation d'origine	15 juillet 2019 au moment de la clôture.
Dates de constatation annuelle	15/07/2020; 15/07/2021; 15/07/2022; 17/07/2023; 15/07/2024; 15/07/2025; 15/07/2026; 15/07/2027; 17/07/2028.
Date de remboursement automatique anticipé	29/07/2020; 29/07/2021; 29/07/2022; 31/07/2023; 29/07/2024; 29/07/2025; 29/07/2026; 29/07/2027; 31/07/2028.
Date de constatation finale	16 juillet 2029, au moment de la clôture, en l'absence de remboursement automatique anticipé.
Date d'échéance	30 juillet 2029
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture ou l'Indice est publié.
Publication de valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Telekurs.
Double Valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters, sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis. Disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller Natixis Wealth Management.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une commission maximale de 1 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

Informations importantes : le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 30 mai 2019 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »). Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis Wealth Management qui commercialise le produit Tandem Juillet 2019. **Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.** Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Tandem Juillet 2019 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S du U.S Securities Act de 1933 tel que modifié. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Tandem Juillet 2019 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) en contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication. **Avertissement Euronext :** Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Natixis Wealth Management 115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris. Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 129 048 296,30 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 063 355. Courtier d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 332.